

p. 6

Réforme de la taxe professionnelle :  
les professionnels libéraux  
réclament justice



p. 7

5<sup>e</sup> Université d'été de l'UNAPL



p. 28

Impôt sur les plus-values :  
les charmes du régime  
des « petites entreprises »



## Actualités

### professionnelles

par Dominique Picard

### générales

par Michel Giordano  
et Fabrice de Longevialle

## 5<sup>e</sup> Université d'été de l'UNAPL

■ Alain Vaconsin – Hervé Novelli  
par Dominique Picard

■ « Les corps intermédiaires »  
par Martine Gagne

■ Table ronde  
Les corps intermédiaires :  
quelle place dans  
la société française ?

par Martine Gagne

4

6

8

10

12

## Cahier central détachable

### Réforme de la taxe professionnelle :

## Pourquoi les professions libérales s'insurgent

15

■ Table ronde  
Les professions libérales  
face à la crise économique  
et financière

par Élise Nguyen

19

■ Table ronde  
Professions libérales :  
mieux se définir  
pour mieux se défendre

par Sandra Viard

22

## Gérer... ARAPL

■ Revenus des libéraux  
par Régine Colas

25

## Gérer... Fiscalité

■ Le billet d'humeur de  
Fabrice de Longevialle :  
Sus aux niches ?

26

■ Impôt sur les plus-values :  
les charmes du régime  
des « petites entreprises »

par Fabrice de Longevialle

28

## Livres

par Dominique-Jean d'Auvergne

30

## Hommage a Francois Luchaire

Le 7 août 2009 disparaissait à Paris à l'âge de 90 ans, François Luchaire.

Agrégé de droit, membre du groupe des experts du Comité d'élaboration de la Constitution (1958), membre du Conseil Constitutionnel (1965), Premier Président (1971) de l'Université Paris I (Panthéon – Sorbonne), il fut surtout, pour notre secteur d'activités, le premier Délégué interministériel aux Professions Libérales (DIPL) en 1983. Pour la première fois, les Pouvoirs publics reconnaissaient la transversalité de nos professions. Son action, comme DIPL, fut déterminante pour « asseoir » ce qui les unit et démontrer leur poids économique dans la Nation. La Délégation Interministérielle aux Professions Libérales (DIPL) pouvait, à l'époque, être considérée comme un véritable ministère des Professions Libérales. Il démissionna de ce poste en 1986, lors de la première cohabitation, « jugeant incompatible de servir un pouvoir aussi différent de celui qui l'avait nommé ». Cette conception de son action résume, à elle seule, tout l'homme que nous avons pu apprécier, également, comme professeur de droit, au Panthéon, dans les années 70. Son enseignement sur les idées politiques est un modèle du genre. Les Professions libérales en général, l'UNAPL, en particulier, perdent un grand serviteur de l'État et de l'intérêt général.

Consultez le site Web de l'UNAPL :

[www.unapl.fr](http://www.unapl.fr)



DP